

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2014

Convocation : 26 MAI 2014

Affichage : 06 JUIN 2014

Le 02 juin 2014, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, DUBREUIL Didier, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, GUILLARD Martine, GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, UTIEL José.

Procurations : BRALLET Chantal donne procuration à LARDY Gérard, GENELOT Laurence donne procuration à GUILLET Christophe, OZANON-GUILLEMAUT Céline donne procuration à MORIN Daniel

Secrétaire de séance : DUBREUIL Didier

Le compte-rendu de la séance du 12 mai 2014 est approuvé à l'unanimité

1- REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il avait été instauré le principe de l'attribution de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures pour les employés communaux. Cette indemnité attribuée aux employés présents entre le 1^{er} juin de l'année N-1 et le 31 mai de l'année N, est versée conformément aux dispositions des textes réglementaires la régissant et dans la limite des crédits disponibles.

Il avait également été instauré une indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de la catégorie C.

Il convient d'en fixer les modalités.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions aux agents des cadres d'emplois d'adjoints techniques et d'adjoints administratifs ;
- **DECIDE** l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents de catégories C des cadres d'emplois d'adjoints techniques et administratifs ;
- **FIXE** les critères d'attribution comme suit : compétence, efficacité, assiduité, relations avec le public, relations hiérarchiques, disponibilité, initiative ;
- **DECIDE** que cette indemnité sera versée en deux fois, soit en juin et en novembre ;
- **DECIDE** que cette indemnité sera versée aux agents stagiaires, titulaires, non titulaire de droit public et de droit privé exerçant les fonctions de cadres d'emplois fixés, au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel ;
- **DIT** que les taux moyens de l'indemnité d'exercice des missions seront compris entre 0.8 et 3 ;
- **DECIDE** que l'indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus.

2- 2ème REVISION DE LA LISTE AFFOUAGERE

Monsieur le Maire présente les demandes d'inscriptions et de radiations reçues en mairie durant la période de révision annuelle de la liste affouagère.

Il y a 5 inscriptions :

- Mme PROST Anne-Marie
- M. ZURITA Sébastien
- M. DUBREUIL Didier
- M. UTIEL José
- M. COLMARD Jacky

Il y a 4 radiations :

- Mme GIRARD Geneviève
- M. DORIER Jean-Paul
- M. DARD Roger
- M. PEREIRA Dominique.

Ce qui modifie le nombre total d'inscrits à 42 pour l'année 2014.

Avis favorable est donné à l'unanimité de deuxième révision de la liste affouagère.

3- AVENANT N°2 DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ECOLE DE MUSIQUE-FANFARE DE SEVREY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la convention conclue entre la Commune de La Charmée et l'Association « Ecole de Musique-Fanfare de Sevrey » qui a pour objet de définir l'aide que la commune apporte à l'association.

Cette convention signée pour une durée de 3 ans (du 1^{er}/09/2009 au 31/08/2012) auquel s'ajoute un avenant n°1 de prolongation jusqu'au 31/08/2013, doit être prorogée par un avenant n°2 de prolongation jusqu'au 31 août 2014.

La participation, versée par la commune, est calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés et résidant sur la commune. Le montant s'élève à 150 € par enfant inscrit à l'Ecole de musique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 de prolongation de la convention entre la commune et « l'Ecole de musique-Fanfare de Sevrey »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de prolongation de la convention pour une durée de un an.

4- SYDESL : REMPLACEMENT EQUIPEMENT VETUSTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public qui consiste à un renouvellement de l'équipement vétuste des lampes de l'éclairage public. Quinze lampes seront changés lors de ces travaux.

Une décision de principe avait été prise en novembre 2013. Il convient de valider le plan de financement présenté par le SYDESL.

Le montant total des travaux s'élève à 5 777.74 € H.T. Le SYDESL participé à hauteur de 50 %, la contribution de la commune est donc de 2 900 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet présenté par le SYDESL
- **DONNE** son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 2 900 € H.T., sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- **DIT** que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence.

5- DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres du Conseil d'Administration d'Action Sociale (CCAS).

Ce Conseil d'Administration est composé du Maire, qui en est le Président, et de membres élus par le Conseil Municipal et de membres extérieurs du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à dix le nombre de membres du CCAS (5 membres élus et 5 membres « extérieurs » désignés par le Maire) ;
- **DESIGNE** les membres élus :
 - o Gérard LARDY
 - o Daniel MORIN
 - o Chantal BRALLET
 - o Martine GUILLARD
 - o Céline OZANON-GUILLEMAUT

SONT désignés par le Maire les membres extérieurs :

- o Raymond BONNARDIN
- o Françoise COMTE
- o Jacky PELLETIER
- o Brigitte DESPLACES
- o Vanessa OBLED

6- FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose qu'un agent communal des services techniques bénéficie d'un contrat emploi d'avenir. La commune s'est donc engagée pour financer des formations à cet agent.

Ne possédant pas le permis poids lourds (obligatoire pour conduire les tracteurs), il est proposé de financer cette formation.

Après études de devis, c'est l'Auto-école ROCHE de Chalon-sur-Saône que propose l'offre la moins disant, soit un coût de 1 600 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORTE** la formation de permis poids lourds de l'agent communal en contrat emploi d'avenir pour un coût de 1 600 € H.T. auprès de l'Auto-école ROCHE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document pour cette formation.

7- QUESTIONS DIVERSES

- **ELAGAGE DE HAIES** : il est demandé aux habitants de bien vouloir élaguer leur haies (ou arbustes, arbres...) débordant sur le domaine public. En effet, cela gêne la visibilité et peut provoquer des accidents. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.
- **MISE EN PLACE d'une « New Letter » qui s'intitule CLIC INFO LA CHARMEE**. Ceci permettra d'envoyer aux personnes inscrites des informations sur la commune concernant des coupures d'eau, d'électricité, des travaux de voiries occasionnant des gênes de circulation.....
Il est demandé aux personnes intéressées de donner leur adresse mail en Mairie. Il est précisé que les adresses mail ne seront pas visibles lors de l'envoi des informations.
- **RYTHMES SCOLAIRES** : M. Vincent OBLED a assisté le 16 mai 2014 à une réunion en Mairie de Chalon avec les Maires du Grand Chalon. Monsieur PLATRET, Maire de Chalon, souhaite retarder la mise en place des rythmes scolaires au 1^{er} septembre 2015.

La commune de La Charmée maintient la mise en place de ces rythmes scolaires au 1^{er} septembre 2014. Le planning des activités est pratiquement mis en place, des contrats sont déjà signés avec des intervenants.

- **SIVOS DE SAINT REMY** : Mme Danielle MORIN fait le point sur la dernière réunion du SIVOS du 26 mai. De nouveaux statuts seront établis d'ici la fin de l'année pour permettre une mise en place à partir du 1^{er} janvier 2015.
C'est le Cabinet KPMG qui est mandaté pour la refonte des statuts. Une proposition des nouveaux statuts sera envoyée aux communes membres d'ici peu. Les communes devront délibérer au cours du 4^e trimestre sur ces nouveaux statuts.
- **SYNDICAT DES EAUX** : M. Gilbert LAMBERTET fait le compte-rendu de la dernière réunion
- **SYDESL** : M. Gilbert LAMBERTET fait le compte-rendu de la dernière réunion.
- **GRDF Concession Gaz** : réception en Mairie du compte rendu d'activité 2013 de la concession gaz relatif à la commune de La Charmée. Ce compte-rendu est à la disposition du public en Mairie.
- **SECURITE** : plusieurs conseillers se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules, en particulier devant la salle des fêtes. Une réflexion est engagée pour voir comment réduire la vitesse.

La séance est levée à 21 H

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 JUILLET A 19 H 30

Fait à LA CHARMEE, le 6 juin 2014

Le Maire,

Vincent OBLED

